

CONSEIL CONSULTATIF
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 35

Présents : 24

Absents : 11

Pouvoirs : 11

Votants : 35

L'an, deux mille vingt et un, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil consultatif de la Commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en Mairie protocolaire – salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire.

Présents : M. CLAEYS, M. DEGUINES, Mme LENOIR, M. MEENEBOO, Mme OUGHAZDI, M. BOUREY, Mme LEFEBVRE, M. MEERSEMAN, Mme TABIBOU, M. DEBAVELAERE, Mme MAES, Mme CATOIRE, Mme GOURDEN, M. HAUDIQUET, M. NICOLLE, Mme LAMIRAND, Mme DAHMANI
M. NAVE, Madame DEFRANCE, Mme KUZNIEWSKI, Mme VARLET, M. COEUGNART, Mme LEGROS, M. BAYRAKTAR.

Absents excusés : M. MASURE, M. CLEMENT, M. HUTIN, Mme CABARET, Mme VERGAEGHE, Mme DUMARQUEZ, Mme ANDRIES, M. LEMAIRE, M. BRICHE, Mme VANDORME, M. VAMPOUILLE.

Pouvoirs de : M. MASURE a donné pouvoir à M. NICOLLE,
M. CLEMENT à M. BOUREY,
M. HUTIN à M. DEGUINES,
Mme CABARET à Mme LENOIR,
Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU,
Mme DUMARQUEZ à M. MEENEBOO,
Mme ANDRIES à Mme MAES,
M. LEMAIRE à Mme DEFRANCE,
M. BRICHE à Mme KUZNIEWSKI,
Mme VANDORME à Mme VARLET,
M. VAMPOUILLE à M. NAVE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne à l'unanimité, Monsieur NAVE, Secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. NAVE procède à l'appel.

PROPOS D'OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire : Merci. Alors le quorum étant atteint, le Conseil est ouvert.

Mon point introductif sera court comme le conseil d'ailleurs. Vous avez vu qu'il n'y a pas beaucoup de points à l'ordre du jour, je souhaiterai juste vous indiquer que, ça y est ; cela fait 4 mois que je suis Maire, c'est un beau mandat, c'est le plus beau mandat je pense de part sa proximité, de part le contact que l'on a avec la population, de part les actions concrètes et les réalisations que l'on peut effectuer au jour le jour.

Aujourd'hui on s'aperçoit qu'il y a un véritable discrédit sur la classe politique et pourtant les gens restent attachés, Christian me l'avait dit et Jean-Pierre aussi, ils restent attachés à leur Maire. Le cœur, c'est l'emblème de Saint-Pol et ce n'est pas un hasard ni une fantaisie, c'est une réalité et une incontestable réalité.

Ce soir, je souhaite publiquement rendre hommage à mon équipe, mon équipe municipale. Depuis que l'on a été élu, on a partagé beaucoup d'émotions, on a fait les montagnes russes, de très belles victoires, de très beaux succès, de très grandes tristesses. On s'est toujours relevé, on a avancé, on a été de l'avant. Tout ça, ça nous montre qu'on a une véritable solidité, de véritables compétences et un véritable engagement.

La force de cette équipe, c'est une énergie, une énergie collective et les derniers événements auxquels vous avez pu assister, je pense à « Saint-Pol vintage », je pense à « Retrouvons-nous tous ensemble, je pense à la « Fête du sport ». Elle a prouvé que cette énergie, était présente et allait être mise au service de tous les Saint-Polois.

Je souhaite également adresser mes remerciements au personnel municipal, sans qui évidemment tout ce que nous faisons, tout ce que nous mettons en œuvre, ne serait pas possible.

Voilà je vous propose désormais de passer à l'approbation du P.V du 11 Juin 2021. Sauf erreur de ma part, il y a une feuille qui circule pour recueillir les signatures et s'il y a des modifications à effectuer, je vous invite à vous rapprocher de la directrice, Madame Bocket.

Madame VARLET : Les retours ont déjà été apportés.

Monsieur le Maire : ... Ça marche. Oui, Monsieur Nave

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire. Juste une remarque de forme sur le procès-verbal et avant de m'associer à vous pour les remerciements aux services, on sait que la rédaction de ces comptes rendus des conseils municipaux sont chronophages et sont parfois difficiles à déchiffrer quand il y a des discussions ou des échanges au sein de cet hémicycle. Une demande puisque nous avons l'habitude au sein du Conseil municipal d'avoir le détail des votants lors des délibérations, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui puisqu'il est écrit, soit délibération adoptée à la majorité, soit délibération adoptée à l'unanimité. Qu'on puisse ré-avoir dans un souci de transparence l'ensemble des détails, des positions par élu ou alors dans ce cas si vous préférez par groupe politique de manière à ce qu'on sache exactement qui s'est positionné et quel a été le vote sur chaque délibération. Voilà la demande que nous souhaitons vous faire si c'est possible de revenir à ce format. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Je n'y vois pas d'inconvénients, évidemment.

Madame VARLET : Nous allons faire la même demande, le même retour.

Monsieur le Maire : Donc c'est noté je pense et ce sera rectifié sans souci.

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL CONSULTATIF AU MAIRE EN MATIÈRE DES MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES.

Monsieur le Maire : Passons à la première délibération. Alors la première délibération à l'ordre du jour concerne la possibilité qui vous est donnée de me déléguer certaines de vos attributions pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux et les marchés de fournitures de services dont les montants n'excèdent pas respectivement 5 350 000€ HT et 210 000€ HT pour tout ce qui est relatif aux services.

Alors le but de cette délégation est simple, c'est la continuité de la vie de la municipalité et la bonne marche administrative, tout simplement.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des interrogations vis-à-vis de cette première délib. ?
Oui, Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Effectivement c'est une délibération qui est classique, que nous avons déjà eu l'habitude de voter à la suite des élections au sein de ce conseil. Elle repose sur une confiance, la confiance au Maire et à la possible personne à qui vous allez subdéléguer ces compétences ou cette compétence.

Une demande : Trouvez-vous par exemple normal qu'une personne soit seule chargée de consulter, commander, signer, payer, vérifier les commandes au sein des services municipaux sans qu'il y ait des gardes fous qui soient installés ?

Nous vous avons alerté à de nombreuses reprises sur ce qui nous semble, nous, être des dérives graves au sein de la mairie. Vous avez, bon... souhaité prendre ces alertes de manière, je dirai plutôt souple, c'est votre droit, c'est votre responsabilité mais par prudence et parce que honnêtement nous ne voulons pas cautionner ces dérives s'il y en a, notre groupe sera contre cette délégation au Maire même si effectivement c'est une délibération classique. Nous souhaitons évidemment bon courage au nouveau directeur des services qui semble tout à fait honnête pour remettre de l'ordre là où certains ont pris de mauvaises habitudes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bon, alors Monsieur Nave, j'entends bien. Quand vous dites « on vous a interpellé à de nombreuses reprises » sauf erreur de ma part, j'ai bien commencé mon propos introductif en disant que ça faisait quatre mois que j'étais Maire. Donc, partant de ce postulat, vous savez bien qu'effectivement en quatre mois j'ai travaillé et à partir du 15 septembre, je ne trahis pas le secret des dieux en vous disant qu'un contrôle de gestion est mis en place au sein de la Municipalité. Je n'ai pas attendu que vous me le dites, je m'en suis aperçu.

Qui vote pour ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Merci.

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'AVIS DU CONSEIL CONSULTATIF RELATIF AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT ET DÉPLACEMENTS.

Monsieur le Maire : Alors la deuxième délibération, relative au plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements. Le Conseil Communautaire de Dunkerque a arrêté le 1^{er} juillet dernier le deuxième projet P.L.U.I H.D et approuvé le bilan de concertation ouvert au public.

Pour rappel le P.L.U.I H.D, c'est un document d'urbanisme qui vise à planifier et à gérer le développement et l'aménagement du territoire sur tout le périmètre de la CUD. La commune doit donc aujourd'hui se prononcer sur ce document pour ce qui concerne le territoire saint-polois. Aussi, après analyse du document, je vous propose d'émettre un avis favorable au projet et d'assortir d'un certain nombre de recommandations qui vous ont été transmises dans l'annexe numéro 2. Y a-t-il des remarques ?

Oui Madame Varlet.

Madame VARLET : Vous me permettez juste de compléter vos propos. Donc effectivement, le P.L.U.I H.D en fait a été prescrit en fait le 03 mars 2016 par délibération du Conseil de Communauté. Il y a eu depuis, en fait, plusieurs phases dont le débat sur le projet d'aménagement et développement durable qui s'est tenu le 22 juin 2017. Un premier arrêt de projet qui a tiré le bilan de concertation avec le public en date du 07 Février 2019. Des conseils municipaux qui ont donné des avis favorables au projet, certains tacites et certains assortis de recommandations. 18 personnes publiques associées ont transmis leur avis dans les délais, l'Etat a donc émis un avis défavorable et l'autorité environnementale a assorti son avis de recommandations.

Des discussions avec les Maires et des réunions techniques avec les services de l'Etat ont eu lieu de septembre 2019 à septembre 2020 et une fois les nouvelles équipes élues, les discussions avec les Maires ont repris jusqu'en avril 2021 et ces discussions permettent aujourd'hui de présenter le deuxième arrêt de projet de document.

Alors pour mettre en œuvre cette vision, en fait, le document s'appuie sur un projet de territoire dont les priorités, les enjeux sont les questions liées à la santé, au climat à travers les actions d'améliorations de l'environnement, des paysages, de la qualité de vie et du bien-être. Il intègre les questions de société et d'adaptation au changement climatique.

Une fois approuvé, ce document servira donc à instruire les demandes d'urbanisme et d'aménagement sur l'ensemble du territoire communautaire. Donc le P.L.U.I H.D est un document qui traduit la cohésion intercommunale et le travail commun réalisé par les élus et les habitants.

Au-delà des aspects techniques, le P.L.U.I H.D vise avant tout à promouvoir un développement de territoire respectueux de la santé, de la qualité de vie et du bien-être de ses habitants. De nombreux efforts ont d'ailleurs été réalisés depuis le premier arrêt de projet, que ce soit en matière de réduction de la consommation foncière ou encore en matière d'organisation de la production de logement sur le territoire.

Ce travail démontre donc la nécessité de renforcer notre cohérence intercommunale et de travailler ensemble pour bâtir une stratégie de développement. Ce développement de notre territoire doit désormais s'inscrire dans une logique de sobriété et de résilience. La santé de nos habitants en dépend et c'est ce défi que nous devons relever collectivement. Alors je vais faire un focus plus particulier peut-être sur Saint-Pol, entre le premier et le deuxième arrêt de projet du P.L.U.I H.D, de nombreux échanges se sont donc tenus avec les communes, Monsieur Marcel Beyaert en ses qualités de Vice-

Président a rencontré l'ensemble des Maires et le projet P.L.U.I H.D a été présenté lors d'un séminaire des élus qui s'est tenu en juin dernier à la halle aux sucres.

La commune de Saint-Pol-Sur-Mer est bien desservie par le réseau de transports en commun et elle affiche en fait dans ce P.L.U.I H.D un objectif de construction d'environ six cent logements sur la durée 2021/2030.

Concernant aussi les demandes spécifiques de la commune de Saint-Pol, les travaux qui ont été plus particulièrement portés sont sur la question de préservation des linéaires commerciaux et du patrimoine bâti, des outils travaillés en lien étroit avec les services communaux sont intégrés dans le document pour traduire les objectifs municipaux. Par exemple, il y a des commerces qui ont été identifiés dans le document qui ne pourront plus se transformer en logement ou encore les éléments de patrimoine bâtis protégés ne pourront plus faire l'objet de démolition.

Donc la commune de Saint-Pol-sur-Mer a d'ailleurs transmis un certain nombre d'observations au service communautaire et ces dernières pour la plupart sont déjà intégrées en tout cas dans le projet du P.L.U.I H.D. et seront adoptées, intégrées, avant l'adoption définitive du document par le conseil communautaire. Voilà ce que j'avais comme ajout à faire.

Monsieur le Maire : Merci pour cette définition, dans le détail, du P.L.U.I H.D.

Madame VARLET : ça me semblait important comme il y a beaucoup de nouveaux élus.

Monsieur LE MAIRE : Tout à fait, Merci.

Madame VARLET : Un document qui est quand même très gros en tout cas

Monsieur le Maire : Qui est lourd, c'est vrai. Merci.
Monsieur Nave ?

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Vous dire notre accord sur les recommandations que vous avez émis. Vous dire également que notre groupe a fait des recommandations dans le cadre du conseil communautaire et du coup, nous serons en abstention sur ce plan local d'urbanisme, non pas vis-à-vis de la commune associée mais du plan en général. Il va bien sûr s'appliquer dans le cadre du NPNRU et du renouvellement urbain avec la construction effectivement de nouveaux logements, notamment dans la cité des cheminots et dans les quartiers. Que ce soit sur Dunkerque ou Saint-Pol une demande surtout sur ces avancements de projets. Est-ce que vous pourriez nous donner un programme et des infos ? Un calendrier quant à ces constructions, ces avancées puisque, on n'a pas forcément les infos. C'est un peu compliqué d'aller chercher pour que l'ensemble des habitants de Saint-Pol-sur-Mer puisse être informés des projets qui arrivent. Merci.

Monsieur le Maire : Alors sauf erreur de ma part, la délibération numéro 2 n'encadre pas le NPNRU, on est vraiment là pour adopter le P.L.U.I-H.D donc on va rester sur le sujet de la délibération monsieur Nave et ne pas faire du hors sujet et ça sera très bien. Concernant le NPNRU, vous avez effectivement une communication qui est faite notamment via les réseaux sociaux, vous avez des réunions d'information qui ont repris dans les quartiers, vous avez un certain nombre d'acteurs qui sont sur le terrain et qui informent de l'avancée.

Pensez bien et sachez que nous sommes derrière les bailleurs sociaux et nous sommes à la relance. Nous sommes derrière eux pour les pousser à faire au mieux, pas au plus vite parce que au plus vite ça ne veut pas dire au mieux. Mais au mieux. Voilà.

Qui vote pour ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

Merci.

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS A PROPOS DE LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT D'UN TIERS.

Monsieur le Maire : La troisième délibération est cette fois-ci relative à la vente d'un terrain communal au profit d'un tiers. Monsieur Melliez résidant 28 rue des colibris souhaite pouvoir acquérir une partie de la parcelle cadastrée 540 AS 736 qui jouxte son terrain. Petite question, quelqu'un connaît-il Monsieur Melliez ? on va tout de suite couper court à certaines possibles rumeurs ou questions. Non, personne ne connaît Monsieur Melliez, très bien.

Cette parcelle de cinquante-cinq mètres carrés a été estimée à 825 euros par le service des domaines. Aussi, je vous propose d'accéder à la demande de Monsieur Melliez pour ce montant. Y a-t-il des remarques ? Oui, je vous écoute.

Madame KUZNIEWSKI : Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre Groupe est favorable à cette acquisition. En commission, nous vous avons demandé de proposer également aux autres riverains de racheter une partie de cet espace vide. Pendant les élections municipales, notre équipe a proposé la mise en place de parc de jeux dans la commune. Nous vous demandons également d'étudier la possibilité d'installer un parc de jeux surveillé dans l'espace restant car il n'y en a pas dans le quartier. J'ouvre une parenthèse rapidement : « Avez-vous prévu l'entretien des autres parcs de jeux notamment situés rue Fragonard ? ». Merci.

Monsieur le Maire : Oui, oui il y a une vaste campagne de réhabilitation de l'intégralité des jeux qui sont sur la commune à destination des enfants. Oui, je vous dis également que j'ai missionné l'AGUR pour repenser le parc Prigent. Oui, on n'attend pas, on travaille, n'ayez crainte.

Concernant votre première question, je reste évidemment ouvert à toute discussion avec les riverains qui souhaiteraient acquérir une partie cadastrale surtout sur ce secteur. Entre lundi et aujourd'hui effectivement, nous ne sommes pas encore allés voir ces riverains, je pense que sachant que c'est possible, ils se manifesteront d'eux-mêmes.

Qui vote pour ?

Personne ne vote contre et personne ne s'abstient.

Parfait.

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'AUTORISATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES – EXERCICE 2021.

Monsieur le Maire : Quatrième délibération, celle-ci est extrêmement technique, on n'en fera pas un roman. Voilà. La trésorerie nous demande de modifier une imputation comptable liée au remboursement des cartes carteau qui sont valables chez les commerçants saint-polois. En fait, on fait un transfert de six mille euros sur le compte 62.32 vers le compte 67.45.

Y a-t-il des remarques ?

Est-ce que vous autorisez cette décision modificative ?

Qui vote pour ? d'accord.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

Je passe la parole à mon 1^{er} Adjoint Monsieur Deguines pour la délibération suivante.

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DU COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DÉLÉGATAIRE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE.

Monsieur DEGUINES : Délibération relative à l'approbation du compte-rendu technique et financier du délégataire de la restauration municipale.

Comme chaque année, il est porté à la connaissance du Conseil consultatif le compte-rendu technique et financier de la société Sogeres portant sur l'exercice précédent. Ce compte-rendu montre l'importance de l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation du restaurant municipal avec une baisse de 23% en 2020. A contrario, le service de portage de repas à domicile a remporté un franc succès avec 60% d'augmentation.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur Coeuignart.

Monsieur COEUIGNART : Alors trois remarques. Dans les menus il aurait été intéressant de connaître la part des circuits courts ou produits acquis auprès des commerçants locaux. La deuxième, pour quelle raison il y a eu un changement de laboratoire *EUROFINS* jusqu'en août, *MERIEUX* depuis septembre. Et la troisième, page 125 du compte-rendu de la Sogères il est indiqué en ligne 4 - point 4 - point 3 « respect des conditions de décontamination non conforme » de quoi s'agit-il ? Que s'est-il passé ? Ce sont des questions que j'aurai pu poser en commission si j'avais eu comme je vous l'ai demandé les documents. Voilà.

Monsieur DEGUINES : Les documents Albert, il aurait suffi de les demander.

Monsieur COEUIGNART : Non, non je m'excuse, je suis membre de la commission. Je ne veux pas faire d'histoire, je suis membre de la commission et j'estime que je dois avoir tous les documents concernant la Sogères et la cantine scolaire.

Evite moi de devoir demander les documents.

Monsieur le Maire : Alors je prends les questions à l'inverse, la dernière question c'était une histoire de contamination. Je ne peux pas vous répondre de manière vraiment très tranchée et très sûre ce soir, par contre je peux vous dire qu'effectivement dans ce genre d'analyse, une feuille de salade qui traîne sur une table en inox, c'est sujet à contamination. Donc surtout, n'alarmons pas non plus les choses plus qu'elles ne peuvent l'être.

La deuxième question, c'était quoi Monsieur Coeuignart ? Rappelez-moi.

Monsieur COEUIGNART : Alors, pourquoi y a-t-il eu un changement de laboratoire ?

Monsieur le Maire : Le changement de laboratoire. Alors là franchement ...on posera la question à la Sogères parce que très sincèrement je n'en sais rien. Voilà.

Monsieur COEUIGNART : Et pour la première ?

Monsieur le Maire : Rappelez-moi ?

Monsieur COEUIGNART : Y a-t-il une part de circuits courts ou des produits acquis auprès des commerçants locaux ?

Monsieur le Maire : Tout ce qui est relatif au pain notamment est acheté effectivement dans les boulangeries Saint-Poloises. Par contre vous donner un pourcentage, c'est une statistique que je demanderai aux techniciens de vous sortir, avec plaisir.

Madame VARLET : Peut-être, peut-on demander à la SOGERES que cela apparaisse dans les prochains rapports.

Monsieur le Maire : Donc sans dévoiler la suite où.... Voilà, il y a une AMO, Diapason Expertise et c'est dans le cahier des charges qu'on va indiquer ce genre de facteurs. Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, vous dire, un certain nombre de questions ont été posées en commission s'il est possible de nous envoyer les réponses notamment sur les questions de frais de dossier. Hormis les remarques que nous avons l'habitude d'effectuer ici par la voix de mon collègue Bruno Lemaire, un étonnement sur les frais de livraisons, sur les portages de repas à domicile puisque deux euros sont prélevés sur chaque livraison de repas. Alors même si un repas, si trois repas par exemple sont livrés dans une même famille, la livraison est facturée sur les trois repas alors qu'il y a une seule livraison. Ça c'est un peu étrange, s'il y a cinq repas, ben il y a cinq facturation de livraisons alors qu'il y a qu'un seul endroit où ça été livré. Je pense que ça c'est un point à soulever et à regarder, ça peut être, vu le nombre de repas qui ont été portés à domicile, des économies qui peuvent être réaliser et vous dire qu'on s'abstiendra du coup sur ce document.

Monsieur le Maire : Alors la remarque que vous faites fait partie justement des modifications qui seront apportées par Diapason Expertise sur le prochain, enfin par notre AMO sur le prochain appel. Vous me parliez tout à l'heure de questions que vous avez posées en commission. Quelles sont-elles ? Par rapport à l'augmentation des frais de gestion ? c'est ça ?

Monsieur NAVE : Oui tout à fait, les frais de dossiers, les frais de gestion, les frais de dossier, y a un montant qui a été, enfin c'est une question qui a été soulevée par les deux groupes d'ailleurs, qui a, qui est assez élevé.

Monsieur le Maire : Donc, j'ai l'explication en fait si vous voulez....

Madame VARLET : Ça c'est pour la six ...

Monsieur le Maire : ... C'est vrai ... donc je vous la donnerai tout à l'heure l'explication (*rires*) Exactement ... bon.

Madame LEGROS : Une à la fois.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'APPROBATION DU CHOIX DE MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION MUNICIPALE.

Monsieur le Maire : Délibération numéro six. Je laisse à nouveau la main à Monsieur Deguines.

Monsieur DEGUINES : Sixième délibération relative au choix du mode de gestion du service public de restauration municipale.

Comme vous le savez, la concession de service public de la restauration prend fin au 31 décembre 2021. C'est la raison pour laquelle, il nous faut dès aujourd'hui nous prononcer sur le mode de gestion que nous souhaitons retenir pour gérer cette mission de service public.

Nous avons sollicité la société « Diapason Expertise » pour nous éclairer dans ce choix et au vu des éléments ressortant de ce rapport, il est proposé à l'assemblée de se prononcer en faveur du principe de concession de service public sous forme d'un contrat d'affermage et de valider le lancement d'une consultation par le prestataire « Diapason Expertise ».

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur le Maire : Oui, Madame Legros.

Madame LEGROS : Merci de me donner la parole.

Il y a des questions qui avaient déjà été posées par les collègues au niveau de la commission de finances et notamment justement sur les frais qui avaient pu exploser, et sont exposés page 29 du rapport. Quand on voit en 2016, 2 371 euros de frais de bureau et informatique et qu'en 2019 on est à 20 967 euros c'est une augmentation plus qu'exponentielle. S'il y a une nouvelle mission qui est confiée à un autre cabinet, il faudra veiller peut-être au grain. Ce qui n'empêche que nous puissions quand même avoir une explication sur l'augmentation entre 2016 et 2019. Voilà pour la seule remarque que nous émettons à ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire : D'accord. J'y apporterai une réponse. Monsieur Nave, vous avez peut-être... Dites... Allez-y.

Monsieur NAVE : Oui, c'est sur la forme puisqu'ici il nous est demandé de choisir le mode de gestion, concernant la restauration municipale. Vous dire que nous aurions préféré une régie municipale. Que le restaurant redevienne un service municipal géré par les services municipaux, je pense, nous aurait permis d'être plus efficace, de valoriser aussi le personnel qui aurait pu travailler dans cet établissement.

Pourquoi ? Parce que nous sommes soucieux de la qualité des produits qui sont servis dans les restaurants, que ce soit au niveau de l'agglomération mais aussi de la commune. On sait, on a l'exemple de Loon Plage qui fonctionne bien. Que ce soit en circuit court, que ce soit en bio, qui fait travailler les éleveurs, les agriculteurs locaux, je pense qu'une régie municipale permettrait d'être plus efficace sur la recherche de ces producteurs locaux, sur le circuit court, tout simplement puisque nous avons la connaissance du secteur, la connaissance du terrain.

Vous dire également que nous souhaiterions qu'un potager et un jardin partagés puissent être créés à proximité d'IXINA qui est juste à côté du restaurant municipal afin de pouvoir, et ça peut être lié à la cité éducative, y faire venir les enfants, y faire venir les seniors, qu'il y ait une plantation, un travail pédagogique qui soit fait à ce niveau-là avec pourquoi pas dégustation de légumes, de fruits récoltés,

à travers des animations au sein de ce restaurant municipal. Voilà Monsieur le Maire, chers collègues ce que nous souhaitons dire et donc il y aura donc une abstention de notre groupe sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Madame Maës.

Madame MAES : Moi, je voulais savoir si les adultes encadrant sont du personnel communal ou s'il y aura peut-être des Saint-polois en contrat aidé ?

Monsieur le Maire : Je laisserai Dominique répondre à ça. Je vais répondre à Madame Legros dans un premier temps.

Concernant les frais, donc les frais bien évidemment ça nous a tous sauté aux yeux, évidemment. Donc les explications sont les suivantes. Il faut savoir qu'en 2017 la SOGERES a demandé une étude de faisabilité pour repenser tout ce qui était la laverie, la plonge, etc.. Et qui apparemment n'étaient plus adaptées au nombre d'enfants qui était exponentiel.

La mission a eu lieu en 2017, elle a été payée en fin de circuit. Ce qui explique qu'on passe de 2 000 à 20 000. Voilà. Mission qui était pour 13 427 euros.

Ils ont englobé ça, voilà, la ligne comptable. Après c'est la Sogerès qui a fait sa comptabilité. Je ne suis pas l'expert-comptable de la sogeres (*rires*) mais je suis d'accord avec vous.

Monsieur Nave, je vais vous reprendre. Gouverner, c'est prévoir. Donc gouverner c'est prévoir, c'est prévoir aussi qu'on a des contraintes financières, des contraintes financières réelles. On a des contraintes quotidiennes, journalières.

Il a un certain nombre de points effectivement que vous avez mis en avant qui effectivement seront et ont été mis dans les mains de l'AMO, notamment le circuit court, notamment le fait de favoriser les produits locaux, les produits bio, etc... encore une fois effectivement on ne vous a pas attendu.

Dominique, je te laisse répondre par rapport aux encadrants.

Monsieur DEGUINES : Alors c'est uniquement du personnel communal. Il y a une personne ayant un contrat, un CDD pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, pour la distribution de la communication saint-poloise notamment le pole position. Les agents en périscolaire en contrat d'heures encadrent également la pause méridienne. Voilà, voilà.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur HAUDIQUET : Moi j'ai une petite question c'est : Pourquoi les frais de personnel ont augmenté de façon intempestive d'une année sur l'autre ?

Monsieur DEGUINES reprend : Alors c'est en corrélation avec l'augmentation bien sûr de l'activité en 2020 notamment nous constatons d'ailleurs qu'il y a en 2020 une baisse d'activité lié au covid. Donc cela va diminuer.

Monsieur le Maire :

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

Monsieur le Maire : Délibération numéro sept, je laisse toujours la main à Dominique Deguines.

Monsieur DEGUINES : Délibération relative à la cité éducative.

Les communes associées de Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer ainsi que la commune de Grande-Synthe se sont coordonnées pour porter un projet de Cité Educative auprès des services de l'État.

Ce projet a reçu en janvier dernier un avis favorable de l'Etat en vu de sa labellisation. A ce titre, une convention triennale d'objectifs et de moyens sera signée et permettra à la ville de percevoir d'importantes subventions destinées à soutenir les projets engagés.

Ainsi, une quarantaine d'actions, en faveur des jeunes de 0 à 25 ans, seront déclinées dans le cadre de six axes définis, qui sont :

- le développement de valeurs citoyennes ;
- l'épanouissement personnel ;
- les parcours de réussite éducative de la petite enfance à l'âge adulte ;
- l'ouverture sur le monde et l'international ;
- le développement d'une culture numérique ;
- l'emploi, l'orientation et la formation.

Aussi, il est demandé à l'assemblée d'approuver la démarche engagée par la commune et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y afférant.

Y a-t-il des remarques ? Madame.

Madame KUZNIEWSKI : Merci. Notre Groupe a toujours été soucieux d'obtenir des ressources afin de faire profiter aux jeunes saint-polois d'un maximum d'activités éducatives, c'est donc naturellement que nous voterons pour l'adhésion de ce projet. Toutefois, nous serons vigilants à ce que l'argent attribué par l'Etat dans le cadre de la cité éducative soit bien redistribué équitablement entre les villes de Dunkerque – Grande-Synthe et Saint-Pol-sur-Mer. En tant qu'élus, nous vous demandons également un retour régulier sur les activités qui seront mises en place dans le cadre de ce projet et la liste des associations qui bénéficieront de cet argent public. Merci.

Monsieur DEGUINES : Pas de problème pour vous informer d'où on est, de toute façon on le fait régulièrement. Vous avez dû remarquer notamment que, à propos de l'enseignement, il y a de la communication régulière. Après on n'a rien à cacher, donc bien sûr, on vous le dira.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur le Maire : Madame Dahmani.

Madame DAHMANI : Bonsoir. A Saint-Pol-sur-Mer, on a des enfants qui fréquentent les garderies avec des handicaps, dans les centres aérés aussi, donc est-ce que la cité éducative interviendra auprès de ce public aussi ?

Monsieur DEGUINES : Oui, on a voté une délibération à ce sujet, au dernier conseil municipal. C'est l'objet de la délibération qui a eu au dernier conseil et on a fait une *expérimentation* cet été avec 4 intervenants. Voilà.

Monsieur le Maire : Monsieur Nicolle.

Monsieur NICOLLE : J'aimerais savoir dans le cadre de la Cité Educative, il est question d'aide aux leçons gratuites je présume ? celle-ci sera-t-elle soumise à une sélection d'enfants faite par l'enseignant ou cela sera ouvert à tout le monde ?

Monsieur DEGUINES : Alors, il s'agit d'une aide aux leçons ouverte à tous les élèves du CP au CM2. Certains enfants auront pu être repéré par les équipes éducatives et en collaboration avec les familles, ils seront accueillis. Je précise qu'une expérimentation a été faite en juin dernier où effectivement il a été demandé aux enseignants de repérer les enfants concernés. Expérimentation à l'école élémentaire Copernic et Anatole France. Le personnel et principalement des enseignants volontaires retraités, AVS, détenteurs d'une licence au minimum et reçu et validé au préalable. Donc voilà, c'est une belle affaire hein cette cité éducative

Monsieur le Maire : On le dira à la fin ça.

Monsieur DEGUINES : Et on a appris cette semaine que l'argent était arrivé à la CUD. Donc voilà, donc tout va bien.

Monsieur le Maire : Qui vote pour ? D'accord.
Personne n'est contre et personne ne s'abstient.
Parfait.

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA CRÉATION DE BONS SENIORS POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire : Huitième délibération relative au développement commercial. Je laisse la main à Monsieur René Meeneboo.

Monsieur MEENEBOO : Merci Monsieur le Maire.

Délibération relative à la création de bons d'achat sénior utilisables chez les commerçants et artisans saint-polois.

La commune souhaite pouvoir créer des bons d'achat destinés à notre public sénior et utilisable chez les commerçants et artisans saint-polois qui auront fait le choix d'adhérer au dispositif.

Ces bons d'achat d'une valeur de 20 euros seront proposés au même titre que l'inscription aux banquets et aux colis de fin d'année et ont pour objectif de venir soutenir et développer l'activité économique locale.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver cette initiative.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur le Maire : Madame Catoire, par galanterie Monsieur Barayktar.

Madame CATOIRE : Je me demandais les commerçants sont-ils déjà avertis de ce dispositif ?

Monsieur le Maire : Alors...

Monsieur MEENEBOO : Je vous en prie Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Alors...non sauf ceux qui ont assisté à la réunion qu'on avait fait au mois de juillet puisqu'on l'avait déjà évoqué mais on n'a pas fait une grande communication, on n'a pas beaucoup parlé, pourquoi, parce qu'il fallait que ce soit voté ce soir. Tout simplement.

Madame CATOIRE : Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Bayraktar.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci.

Il va de soi que notre Groupe votera cette délibération. Même si je l'approuve à titre personnel, je ne prendrai pas part au vote parce qu'avant d'être conseiller municipal, je suis commerçant et il ne serait pas éthique et encore moins moral pour moi de le faire.

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour cette délibération qui est à l'ordre du jour parce qu'elle répond à un réel besoin. Soutien du pouvoir d'achat des saint-polois, soutien du commerçant local et tout cela sans augmenter le budget de la ville puisqu'il s'agit simplement d'une opération comptable, on transfère 6 000 euros de la ligne « fêtes et cérémonies » à la ligne « charges exceptionnelles ». Donc, oui nous vous félicitons pour la mise en place partielle de certaines de nos propositions de campagne. Souvenons-nous ...

Mesdames LEGROS et VARLET : *C'est de bonne guerre (rires)*

Monsieur BAYRAKTAR :

Proposition n°9 : Une aide financière au développement des petits commerces. Vous proposez des bons d'achats, nous espérons que ce n'est qu'un début.

Proposition n°12 : Création d'un poste de manager de centre-ville pour accompagner les commerçants. Madame Sandrine Billet, arrivée le 1^{er} septembre, elle est déjà sur le terrain, malgré la covid, malgré la pluie hier. Nous avons eu l'occasion de discuter hier après-midi de certaines problématiques et en une semaine de présence, je l'ai rencontré autant de fois que la conseillère déléguée aux commerces en place depuis 18 mois.

Proposition n° 16 : Passeports seniors d'une valeur de 60 euros. Bon, vous proposez 20 euros soit l'équivalent d'un colis senior. Même s'il y a des avancées, elles restent timides. Nous avons attendu une année et demie pour cette délibération qui pouvait être votée, présentée dès le début du mandat que les saint-polois vont ont confié.

Nous n'avons ni besoin de réunir les commerçants pour avancer dans ce dossier ni attendre la création d'une union commerciale, l'excuse de la covid19 n'en était pas une. Lorsqu'on est là pour améliorer la situation de la ville et de ses commerçants, on ne court pas après un mandat départemental alors qu'on n'a rien prouvé, rien fait sur sa délégation de conseillère chargée du regroupement commercial. Il est trop facile d'aller se plaindre à la presse et de déclarer « on attend les statuts de l'association » ou bien « ça ne sert à rien de créer une association si on attend encore un an ». Bon, revenons à la délibération ...

Monsieur le Maire : Merci, je pense qu'on s'éloigne un petit peu du sujet.

Monsieur BAYRAKTAR : En commission de finances, nous avons émis quelques remarques et poser quelques questions. Pour certaines nous avons eu des réponses, pour d'autres pas suffisamment précises. Nous avons bien compris qu'il n'y a pas d'augmentation de budget, qu'il s'agit simplement d'une ventilation différente. Dans l'idée, il s'agit juste de pouvoir donner le choix à nos seniors. Un choix entre le banquet, le colis et le bon d'achat valable auprès des commerçants saint-polois.

Peut-on connaître l'enveloppe budgétaire totale qui a été allouée à l'opération banquet colis ?

Monsieur le Maire : 40 000 mille euros.

Monsieur BAYRAKTAR : A-t-on prévu un réajustement des lignes budgétaires au cas où l'opération, euh... est une réussite au dépend des banquets et des colis ?

Concernant le coût de l'impression, on devait nous apporter une réponse. Nous n'avons pas reçu de réponse.

Monsieur le Maire : 2,15 euros le carnet

Monsieur BAYRAKTAR : 2.15 euros le carnet ? d'accord.

Monsieur le Maire : On ne vous donne pas les dimensions du livret ?

Monsieur BAYRAKTAR : Non ça va aller, du moment que ça rentre dans la poche... Comment les bénéficiaires des bons d'achats pourront connaître la liste des commerçants ayant signé la convention hormis le fait qu'on nous a indiqué, la possibilité de faire apparaître les noms des commerces au recto des bons ?

C'est une solution qui va forcément poser des problèmes à partir du moment où un commerçant quitte ou alors s'engage dans le processus.

La question suivante concernera la facturation sur le système *CHORUS* ainsi que le délai de remboursement qui accompagnait une partie des discussions en commission Finances.

Monsieur le Maire : Attendez, je vais vous répondre, je vais vous y répondre tout de suite peut-être.

Monsieur BAYRAKTAR : Oui, allez-y.

Monsieur le Maire : Concernant le listing, enfin la liste des commerçants participants, vous n'êtes pas sans savoir qu'on a avancé également sur Saint-Pol'Service qui est donc une création de service qui aura vocation, j'anticipe, mais après demain, je l'imagine comme étant le guichet unique. Voilà. Donc lors de la distribution de ces chèquiers lorsque nos seniors feront le choix, ils auront le chéquier et j'imagine une liste attenante qui reprendra l'intégralité des commerçants qui accepteront ces tickets.

Voilà. Concernant le délai de facturation, le délai de remboursement auprès des commerçants, je suis, Monsieur Bayraktar, au regret de vous dire que je n'en sais rien puisque c'est la perception qui paie, c'est pas moi. C'est la perception qui va payer derrière. Ce que je peux vous dire par contre c'est qu'on mettra tout en œuvre et notamment Saint-Pol'Services sera également là pour accompagner les commerçants pour l'enregistrement sur *CHORUS*. On le fait à vos côtés, c'est-à-dire que Lydie Lahaye qui mène cela d'une main de maître sera à votre disposition pour vous enregistrer sur *CHORUS* et enregistrer l'intégralité des chèques que vous recevrez de la part des seniors. Est-ce que je n'ai rien oublié ?

Monsieur BAYRAKTAR : Non

Monsieur le Maire : Je voudrai juste rebondir sur un autre point, je pense qu'on avance. Je vous l'ai dit en préambule, moi je suis fier de ce qu'on fait, je suis fier de la manière, de la tournure et du nouveau souffle que ça prend.

Ces oppositions politiques politiciennes je m'en fou, franchement, ça fait avancer personne. Donc, tirer à boulets rouges sur ma conseillère qui, de surcroît n'est pas là, j'apprécie pas forcément. Elle est là depuis 18 mois effectivement. Aujourd'hui elle est épaulée d'une administrative dont c'est le travail.

Voilà donc effectivement et bravo, bravo à notre conseillère des commerces qui est arrivée et qui est déjà sur le terrain effectivement et qui vous a rencontré. Tout comme vous, Madame Dumarquez, on va la nommer, Madame Dumarquez a une entreprise à faire tourner, participe à une entreprise et effectivement vous l'aurez surement moins vu que vous allez voir Madame Billet et c'est normal.

Monsieur BAYRAKTAR : Je vais arrêter les critiques (*rires*) et puis je vais faire des propositions.

Madame LEGROS : Allez-y. On est là pour ça aussi.

Monsieur BAYRAKTAR : Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce qui a été fait dans les communes aux alentours mais je vais essayer de parler plutôt de ce que la ville de Saint-Pol-sur-Mer peut faire pour ses commerçants.

Un budget pour le volet financier, un budget sur l'ensemble du mandat, pas juste « *des mesurette* » qu'on puisse savoir où on va, voilà. Un budget qui reprendrait également le mobilier urbain, la signalétique, la modernisation de l'espace public, le stationnement... Enfin tout le monde doit jouer le jeu, il s'agit d'un partenariat, les élus, les services techniques, les employés municipaux, les commerçants, les habitants, on peut extrapoler la CCI, enfin voilà.

Il faut une cohérence, une harmonisation d'où le rôle très important du manager de centre-ville, enfin moi je l'appelle comme ça, je ne sais pas comment vous l'appellez, ...

Monsieur le Maire : Sandrine !

Madame LEGROS : Mais ça c'est son prénom, ce n'est pas sa fonction.

Monsieur BAYRAKTAR : Celle-ci doit être un facilitateur de projet, elle doit coordonner les actions et l'ensemble des acteurs sur place et puis il faut un rééquilibrage de la mixité habitations – commerces - services. Il faut limiter les boîtes aux lettres notamment sur la rue de la République, il faut revoir la place de la voiture dans le centre-ville, le partage de la voirie, la place du piéton, une politique culturelle doit venir renforcer l'attractivité du centre-ville avec les artistes locaux en priorité.

Il faut un travail de veille et de développement, il faut mettre en place une base des données des locaux vacants, il faut un suivi, des ouvertures, des fermetures des commerces et puis des projets également. Il faut créer un rendez-vous récurrent dédié aux commerces pour générer du lien habitant-commerçant ce qui permet une visibilité supplémentaire avec peut être les retombées de la presse, les retombées plus positif que ce qu'on voit parfois, une page internet pour les ...*(rires)* une page internet avec les commerçants de la ville hein, euh ... on peut faire des courtes vidéos sur la, les commerçants et les commerces pour présenter les commerçants, par exemple sur la page de la ville.

Je pourrais en parler pendant des heures mais bon, je vais m'arrêter là et puis même si le conseil municipal risque d'être court. J'en parlerai un peu plus je pense sur une prochaine rencontre que vous voudrez bien m'accorder.

Enfin bref, vous l'aurez compris hein, c'est le degré, enfin, c'est le degré d'implication du Maire et de sa conseillère qui va faire que ce sera un succès ou un échec. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Oui, Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Sur les questions techniques ; compléter les demandes qui avaient, qui sont faites ici et qui ont été faites en commission, sur la durée de validité des bons, s'il est possible de savoir est-ce que c'est un an, est ce que c'est deux ans, est ce que c'est ad vitam aeternam. Vous dire notre optimisme du coup quand nous entendons qu'une partie des propositions de l'opposition sont reprises à votre compte donc on est, on peut être qu'optimiste quant au plan « résurrection » que nous avons proposée pendant la campagne des élections municipales puisque ce plan prévoyait justement un grand, je dirai un grand plan d'animation, de sécurisation, d'embellissement, d'aide, de parking, de circulation sur l'axe principal de la commune. Nous tenons ce plan détaillé à disposition si vous le souhaitez même si je sais que les services travaillent déjà sur ces sujets là et font déjà un gros travail mais nous sommes disponibles si vous souhaitez que nous détaillons plus en amont ce plan « résurrection » que nous avons proposé pendant la campagne et qui ferait du bien pour l'ensemble de la commune. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : *(sourir)* Bon alors, une réponse technique au 31 décembre 2022 pour la première question sur la validité des chèques. *(sourir)* Que vous dire ? Enfin, j'apprécie moyennement quand même que vous récupérez, que vous tentiez du moins de récupérer la paternité de l'intégralité de ce qui se passe à Saint-Pol-sur-Mer.

Enfin, j'ai un exemple qui me vient à l'esprit puis après je ne vais pas polémiquer là-dessus. On a eu effectivement des gens du voyage qui ont souhaité s'installer. Lire, c'est grâce à votre rapidité d'exécution et parce que vous m'avez envoyé un mail très rapidement que ça s'est bien passé. Merci Monsieur Nave. Je ne rajouterai rien.

Qui vote pour ?
Qui vote contre ? et qui s'abstient ?

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DES DROITS D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Cindy.

Madame Cindy OUGHAZDI : Bonsoir tout le monde. (*rires*)

Neuvième délibération relative à la modification de la régie de recettes « droit d'adhésion aux activités de l'école des beaux-arts ».

Il était, en effet, nécessaire de proposer, aux usagers de l'école des beaux-arts, une solution de paiement en ligne de leurs droits d'adhésion afin de faciliter les démarches administratives.

Il est donc proposé à l'assemblée de venir modifier la régie de recettes qui s'y rattache en élargissant les modes de recouvrements aux paiements en ligne, par virements et par cartes bancaires.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur le Maire : Oui Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire.

Vous m'avez mis en cause et puis après vous êtes vite passé à la suite...

Cindy OUGHAZDI : Ca y est

Monsieur NAVE : ... pour éviter que je vous réponde. Donc du coup je le fais sur cette délibération qui ne ...

Monsieur le Maire : Si ça n'a rien à voir avec la délibération Monsieur Nave ...

Monsieur NAVE : Vous m'avez mis en cause

Monsieur le Maire : On peut en discuter juste après si vous le désirez, mais franchement, ce n'est pas le lieu, c'est pas le moment.

Monsieur NAVE : Et bien, ne me mettait pas en cause dans ces cas-là publiquement et je vous réponds que, à aucun moment dans mon propos j'ai d'ailleurs salué le travail efficace des services municipaux sur ce dossier, le rôle des élus d'opposition ou des élus dans leur intégralité même de la majorité, c'est d'alerter la mairie, les services quand des problématiques arrivent, il s'avère que j'étais là à ce moment-là quand c'est arrivé, alors, euh ... oui j'ai tout de suite signalé parce que, effectivement dans ce genre de situation la rapidité fait que cela peut être traité efficacement ou non. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire, donc je n'ai pas repris ce sujet à mon compte, j'ai juste signalé que j'avais alerté et que derrière le travail avait été fait et tant mieux, tant mieux pour tout le monde.

Madame OUGHAZDI : Donc il n'y a aucune remarque ?

Donc qui vote pour ?

Du coup, il n'y a personne contre et personne qui s'abstient.

Monsieur le Maire : Merci de votre attention à tous, de votre présence et puis continuons à travailler dans l'intérêt des saint-polois avant tout.

Merci.